

Communiqué de presse du 28 juillet 2016

L'Université de Lucerne est-elle encore indépendante ?

Ce mercredi 27 juillet, l'Université de Lucerne a annoncé avoir suffisamment de fonds externes (fonds tiers) pour financer sa *business school* récemment ouverte. Le financement par les fonds tiers engendre des conflits d'intérêts et compromet la liberté de recherche et d'enseignement. Le cas d'une *business school* financée par des fonds tiers est particulièrement préoccupant. Le risque est également que les financements des autres facultés de l'Université de Lucerne puissent être détournés pour la faculté d'économie, si le modèle de financement prévu ne fonctionne pas.

Le financement par les fonds tiers engendre des conflits d'intérêt

Les hautes écoles ont un mandat public : former des étudiant-e-s et mettre en place des possibilités d'études et de recherches. Les motivations du secteur privé ne correspondent pas souvent au fonctionnement légal et démocratique des hautes écoles. Ces différences fondamentales entre intérêt public et secteur privé et son apport financier engendrent des conflits d'intérêts.

Les mécènes et les fondations poursuivent des buts idéaux, mais bien souvent également matériels, qui ne sont pas compatibles avec l'intérêt public. C'est pourquoi l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES) exprime la demande que les hautes écoles soient financées en priorité par le secteur public. Ainsi, le Canton de Lucerne doit réfléchir à l'avenir de son université sur le long terme, et prendre ses responsabilités en lui allouant les ressources nécessaires à son développement.

La transparence doit être de mise

Afin que le public puisse avoir une image précise de l'impact et des potentiels conflits d'intérêts pouvant survenir lorsqu'un tiers finance une partie de l'enseignement d'une haute école, il est essentiel que le processus développé entre l'université et le tiers soit transparent, depuis le début du partenariat jusqu'au montant alloué par le tiers.

« A l'Université de Lucerne, le règlement dispose qu'en-dessous d'un montant de 500'000 francs, il n'est pas obligatoire de dévoiler le total du financement reçu. Cette règle est lacunaire et insuffisante. » explique Line Magnanelli, membre du Bureau de l'UNES. « Des montants bien moindres peuvent déjà mettre en danger l'indépendance d'une haute école. C'est la raison pour laquelle le total des fonds tiers reçus, leurs origines et les conditions auxquelles ils ont été alloués devraient être révélés au public. »

De plus, les hautes écoles devraient instaurer un comité, incluant des étudiant-e-s, pour contrôler le processus d'allocation des fonds tiers et assurer que l'indépendance de la haute école concernée soit respectée.

Danger pour le financement des facultés restantes

Dans le contexte actuel d'austérité et au vu des mesures d'économie prévues dans le Canton de Lucerne, si le modèle de financement prévu pour la faculté d'économie ne fonctionnait pas, l'Université de Lucerne devrait colmater la brèche elle-même, au risque de mettre en danger l'équilibre financier des autres facultés. Pour assurer la pérennité d'un canton universitaire, Lucerne a besoin que le budget pour le financement de sa haute école spécialisée, sa haute école pédagogique et son université soit clair, abondant et garanti.

Contact :

Line Magnanelli, membre du Comité exécutif, 079 900 59 97, line.magnanelli@vss-unes.ch

Informations supplémentaires :

http://www.vss-unes.ch/wp-content/uploads/2013/03/09-Papier-de-position-Fonds-Tiers_15-10-2014.pdf